



3, rue Guillemette
30044 Nîmes Cedex 9

Mas de l'agriculture – 1120, route de St Gilles
– BP 39081 –
30972 NIMES Cedex 9

321 Rue Maurice Schumann
30922 NIMES Cedex 9

GUIDE VILLE-VIE-VACANCES 2016 GARD



Document proposé par la cellule départementale V.V.V. à l'attention des porteurs de projets.

SOMMAIRE

Présentation générale	3
Le dispositif	4
Les territoires prioritaires	4
Le public	4
Les périodes d'activités	4
Les conditions d'éligibilité	5
Quelles actions peuvent être financées ?	5
Critères d'exclusion	5
Fiches VV-SI et Projets Jeunes	6
Dépôt des projets	
Le contenu du dossier	7
La cellule départementale de validation	7
Le calendrier	7
Procédure de dépôt des projets	8
Evaluation et bilans	8
Le champ réglementaire	9
Annexe	10
Fiches action VVV (fiche 3-1)	11
Fiches évaluation VVV	15



La Direction Départementale de la Cohésion Sociale organise des temps de regroupement et de formation continue sur des thèmes liés à la jeunesse.

Les animateurs référents des actions VVV sont vivement invités à participer à ces différents modules.



PRESENTATION GENERALE

VVV est un dispositif éducatif à destination des enfants, des jeunes et de leurs familles. Il constitue une réponse adaptée pour l'accompagnement et la socialisation des enfants et des jeunes de 11 à 18 ans, pendant les périodes de vacances scolaires.

Dans la continuité des années antérieures, ce programme spécifique est mis en œuvre dans le Gard pour l'année 2016.

La cellule départementale V.V.V. composée des trois financeurs institutionnels (Etat via le CGET Commissariat à l'Égalité des Territoires / Conseil Départemental/ Caisse d'Allocations Familiales) et d'autres institutions associées (D.T. Protection judiciaire de la jeunesse,...) propose à un certain nombre d'opérateurs de bénéficier d'une **subvention** pour mener à bien leurs **actions éducatives** à destination des adolescents.

A ce titre, les priorités données par les trois financeurs institutionnels sont les suivantes :

- **Encourager la participation des jeunes de 11/18 ans** dans la réalisation de ces actions
- **S'ouvrir au monde extérieur** en généralisant le **développement des séjours** et favoriser le brassage des publics et la découverte d'autres environnements culturels (notamment par le développement de projets partagés entre structures)
- **Promouvoir des actions à contenu citoyen et civique** ayant pour objectif d'assurer l'acquisition des règles de vie collective et la promotion de comportements civiques.
- **Développer la mixité de genre** notamment en favorisant la participation des filles aux projets
- **Favoriser l'implication et la participation des parents** en les associant au projet éducatif et pédagogique
- **Etre attentif à la qualité de l'encadrement** au regard de la spécificité des publics

► LE DISPOSITIF

L'opération Ville Vie Vacances (V.V.V.) répond à une logique éducative et favorise l'accès des jeunes à des séjours ou des activités de découverte culturelles, sportives et de loisirs durant les vacances scolaires.

Le programme mobilise tout au long de l'année l'ensemble des partenaires sur la base de projets et d'activités éducatives de qualité, de manière complémentaire aux dispositifs de droit commun.

► LE PUBLIC

Les projets V.V.V. concernent la tranche d'âge suivante :

- 11/18 ans

► LES TERRITOIRES PRIORITAIRES

Pour l'Etat ou le Conseil Départemental, les jeunes bénéficiaires doivent être issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Nîmes, Alès, Bagnols sur Cèze, Pont St Esprit, Uzès, Beaucaire, Vauvert, St Gilles, La Grand Combe, St Ambroix, Anduze) géographie consultable sur le site du CGET. La Caisse d'Allocations Familiales est susceptible de financer des projets sur l'ensemble du département, en fonction de leur pertinence et de leur cohérence avec une problématique locale argumentée.

► LES PERIODES D'ACTIVITES

Les périodes de vacances scolaires : Hiver, printemps, été, automne.

Les temps de préparation du projet avec les jeunes peuvent être pris en compte, pour cela il est indispensable de le mentionner dans la fiche descriptive du projet.

► CONDITIONS D'ELIGIBILITE

➤ Pour le projet :

1. Inscription des actions dans le projet éducatif et pédagogique de l'opérateur
2. Participation des jeunes à l'élaboration des projets
3. Partenariat reconnu sur le site (convergence avec les objectifs du projet éducatif territorial)
4. Modalités d'implication des familles à l'élaboration et la mise en œuvre des projets
5. Budget prévisionnel équilibré
6. La qualité de l'encadrement et le respect des normes propres aux activités
7. Inscription des actions dans une démarche de développement durable

➤ Pour le territoire :

Ancrage local du porteur de projet, complémentarité et cohérence des actions au plan local avec les actions existantes, notamment celles des contrats de ville et/ou du projet éducatif territorial (PEDT).

➤ **Pour les porteurs de projets :**

Les porteurs de projet doivent effectuer un travail en continu sur toute l'année auprès du public jeune de leur territoire et inscrire leur action dans le cadre d'un projet global de territoire et dans un réseau de partenaires. **La capacité à valoriser les actions et l'expression des jeunes au cours et à la fin du projet seront particulièrement attendues.**

▶ **QUELLES ACTIONS PEUVENT ETRE FINANCEES ?**

I – Prioritairement :

Les **séjours en France ou à l'étranger** *1

Les **stages** ou cycles d'activités en dehors des lieux de vie habituels du public visé



II- Secondairement :

Les **stages** ou cycles d'activités sur les lieux de vie habituels du public visé

▶ **CRITERES D'EXCLUSION**

- Les projets de groupe de jeunes autonomes (correspond au dispositif « projets jeunes » **2,
- Aide financière à l'inscription individuelle ou collective de jeunes à un accueil de loisirs avec ou sans hébergement,
- Séjours à l'étranger à but purement touristique,
- Actions dont la finalité est la simple consommation de loisirs (Les séjours à la neige feront l'objet d'une étude particulière à travers la prise en compte des projets pédagogiques joints au dossier).

EVALUATION ET BILANS

Des visites d'évaluation sur site seront effectuées par les agents de la direction départementale de la cohésion sociale.

*1 Voir encadré VVV-SI page suivante

**2 Voir encadré Projet Jeunes page suivante

***VVV- SI**

Les **actions de solidarité internationale (VVV-SI)**, dans les pays du Sud, pour un public de jeunes issu des quartiers prioritaires, font l'objet d'une validation en cellule départementale, puis sont soumises à un jury régional pour être financées par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.



Objet du programme :

Promouvoir des activités collectives, solidaires et durables, permettre à des jeunes de se rencontrer, d'échanger et d'agir ensemble autour de projets de construction, réhabilitation, à caractère environnemental, culturel (théâtre, danse, musique...) et sportif.

Conditions d'éligibilité :

- être membre d'une association française, être âgé de 15 à 25 ans, constituer un groupe de 5 à 16 jeunes impliqués dans le projet,
- prévoir un séjour de 3 semaines minimum en été et 15 jours minimum le reste de l'année avec à chaque fois 10 jours pleins consacrés à l'action,
- s'assurer de l'existence d'un partenariat au Sud impliqué dans le projet et d'un groupe de jeunes « binômes », être parrainé par une association de solidarité internationale agréée qui accompagne le groupe dans le montage de son projet, et qui en est responsable.

Note technique à télécharger sur www.fonjep.org rubrique solidarité internationale.



**** DISPOSITIF « PROJETS JEUNES »**

PUBLIC : 11-26 ans résidant dans le Gard – Avec une priorité pour les projets créés par des jeunes venant des quartiers prioritaires urbains et des territoires ruraux.

VALORISER LES INITIATIVES DES JEUNES :

Ce dispositif s'inscrit dans la démarche d'aide et de valorisation des engagements et des initiatives des jeunes. Il offre aux jeunes la possibilité de participer à l'amélioration de leur qualité de vie et de celles des autres habitants des territoires concernés par leurs projets.

PAR ET POUR LES JEUNES

De ce fait, les projets, individuels ou collectifs, doivent être conçus et imaginés par les jeunes dès leur phase d'élaboration et démontrer leur implication. Il est possible que le/les jeunes soient soutenus par une structure Jeunesse.

CHAMPS D'INTERVENTION

La citoyenneté et l'animation locale : amélioration du cadre de vie, solidarité de voisinage, protection de l'environnement, lien intergénérationnel,

La solidarité internationale,

L'élaboration de projets de départ en vacances et de loisirs

L'élaboration de projets culturels et sportifs (ex : montage d'une pièce de théâtre).

UN DISPOSITIF PARTENARIAL

- CAF Yann CANONGE 04.66.87.92.67 avs.cafnimes@caf.cnafmail.fr
- Conseil Départemental Philippe MARCHAL 04 66 76 31 44 philippe.marchal@gard.fr
- DDCS Blandine Poix 04 30 08 61 42 blandine.poix@gard.gouv.fr
- MSA Claire Marion 04 66 63 67 83 marion.claire@languedoc.msa.fr

DEPOT DES PROJETS

LE CONTENU DU DOSSIER

Le dossier V.V.V. est constitué :

- du dossier unique de demande de subventions (dossier **CERFA 12156*03**),
- de la **fiche action VVV** (annexée au présent guide) qui se substitue à la fiche 3-1 du CERFA (la fiche 3-2 reste obligatoire pour décrire les **aspects budgétaires** et préciser l'aide sollicitée auprès des partenaires),
- de la **fiche de complétude** permettant de vérifier la recevabilité du dossier pour l'examen du projet, de la **fiche d'évaluation VVV** (annexée au présent guide) de l'action ou des actions conduites conditionnant le financement des projets suivants.

En téléchargement sur le site du pôle « jeunesse sport et vie associative » :

<http://www.gard.gov.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative/Jeunesse-et-education-populaire/V.V.V>

Pour les opérateurs qui déposent plusieurs actions V.V.V. : inclure autant de fiches complémentaires VVV (se substituant à 3.1) et 3-2 que d'actions.

Pièces à joindre :

- ♣ **Le projet pédagogique** lié à l'action programmée en 2016
- ♣ **Fiche(s) évaluation VVV** de l'action(s) 2015
- ♣ **Compte rendu pédagogique et financier** des actions financées en 2015

LA CELLULE DEPARTEMENTALE DE VALIDATION

Elle est composée des trois financeurs institutionnels (État / Conseil Départemental / Caisse d'allocations familiales) et d'autres institutions associées (Contrats de Ville, D.D. Protection judiciaire de la jeunesse).

Elle se réunira **deux fois en 2016** pour étudier les dossiers et valider l'aide financière aux projets.

La cellule départementale délibère et arrête une programmation financière au niveau départemental. Elle veille à sélectionner les meilleurs projets au regard du public visé et de la pertinence des actions proposées.



LE CALENDRIER

Période de réalisation des projets	Date de l'appel à projet	Date limite de retour des dossiers	Date de la cellule VVV	Début des séjours	Projet Annuel	Projet Ponctuel
Vacances de Février	Mi-Janvier	19-fevr	15-mars	20 févr	x	x
Vacances de printemps				18-avr		
Vacances d'été		09-mai	31-mai	06-juil		x
Vacances d'automne				20-oct		x

*A NOTER : Pour les projets se déroulant pendant les vacances de février, l'aide financière éventuelle ne sera attribuée que lors de la 1^{ère} commission, sans accord de principe. Il est conseillé de contacter un référent pour vérifier l'éligibilité du projet.

PROCEDURE DE DEPOT DES PROJETS



DEPOT DU DOSSIER PAPIER UNIQUEMENT à :



La Direction départementale de la cohésion sociale
Mas de l'agriculture – 1120, route de St Gilles – BP 39081 – 30972 NIMES Cedex 9
à l'attention de Mme BELIOUTE
04 30 08 61 58



TRANSMISSION DU DOSSIER EN FICHER INFORMATIQUE aux 3 contacts suivants :

- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Mme Yamina BELIOUTE
yamina.belioute@gard.gouv.fr



- La Caisse d'Allocations Familiales
M. Yann CANONGE
avs.cafnimes@caf.cnafmail.fr

- Le Conseil Départemental
Mr Benjamin ARNEGUY
benjamin.arneguy@gard.fr

ATTENTION :

**Ne pas oublier de signer et tamponner les documents
LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ETUDIES**

Tous les porteurs de projets doivent remplir un dossier CERFA 12156*03 ainsi que la fiche 3.1 spécifique que vous trouverez en annexe de ce guide.
Cependant, pour ceux qui seront financés par le CGET (Etat), **la saisie en ligne**, sur un logiciel dédié, des dossiers est obligatoire.

Pour ne pas surcharger la procédure, les porteurs de projets recevront, après la cellule, une lettre les informant de la décision prise et du montant alloué par chaque partenaire.

Pour les dossiers retenus par le CGET, ce courrier mentionnera la saisie informatique à effectuer pour permettre le paiement de votre subvention. Le guide de l'utilisateur vous sera également fourni par email.



INFORMATION-CONSEIL-ACCOMPAGNEMENT ?

CONTACTER :

Service politique de la ville de la DDCS : Mme Sylvie LECLERC 04 30 08 61 74
Service Jeunesse Sport et Vie Associative : Mme Blandine POIX 04 30 08 61 42

LE CHAMP REGLEMENTAIRE



Une attention particulière au respect des réglementations en vigueur devra être portée par les organisateurs. Ils sont seuls responsables du respect des réglementations et des déclarations à effectuer auprès des services concernés.

Les actions V.V.V peuvent être soumises, selon les cas, aux réglementations relatives aux accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif.

Les activités et les locaux doivent être en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité qui leur sont propres. L'organisateur aura également contracté une assurance en responsabilité civile et informera les responsables légaux des mineurs accueillis de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance concernant les dégâts corporels.

➤ Les accueils de loisirs, sorties éducatives ou stages thématiques

Déclaration :

Suivant les projets menés, les structures d'animation socio-éducative sont invitées à vérifier si la déclaration en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) s'impose selon les critères réglementaires. Si cette déclaration s'impose, elle doit s'effectuer au moins deux mois avant le début de l'action.

➤ Les séjours de vacances

♣Déclaration :

Elle est obligatoire pour toute action **à partir d'une nuit hors du domicile parental.**

♣Encadrement recommandé :

<p style="text-align: center;">Pour un groupe de 7 à 16 jeunes : 1 directeur titulaire d'un titre ou diplôme inscrit dans l'arrêté du 9 février 2007 (BPJEPS UCC ACM, DEJEPS, etc.) + 1 animateur titulaire (ou stagiaire) d'un titre ou diplôme inscrit dans l'arrêté du 9 février 2007 (BPJEPS, BAPAAT, etc.)</p> <p style="text-align: center;">Par tranche de 8 jeunes au-delà des 16 : 1 animateur qualifié supplémentaire</p>

Déclaration des séjours par télé procédures : <https://tam.extranet.jeunesse-sports.gouv.fr/identification.aspx>

Informations complémentaires sur le site : <http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative/Accueils-collectifs-de-mineurs>

Conseils et informations concernant la déclaration et la réglementation des ACM

Patricia Bernon
Patricia.bernon@gard.gouv.fr
04 30 08 61 48

Blandine Poix
blandise.poix@gard.gouv.fr
04 30 08 61 42

Françoise Neyrand
Francoise.neyrand@gard.gouv.fr

ANNEXE

DOCUMENTS TECHNIQUES à INSERER DANS LE DOSSIER CERFA

3-1. Description de l'action

Fiche VVV Gard 2016

Personne chargée de l'action :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Courriel :

Nouvelle action

Renouvellement d'une action

ACTION

INTITULE DE L'ACTION :

PERIODE :

HIVER

PRINTEMPS

JUILLET

AOUT

AUTOMNE

(mettre un X dans la case correspondante)

COUT TOTAL DE L'ACTION :

SUBVENTION VVV demandée :

AUTRES SUBVENTIONS demandées :

PARTICIPATION DES FAMILLES :

DESCRIPTION DE L'ACTION

LIEU D'ACTIVITE : Quartier(s) Le(s)quel(s) ?.....
 Ville Laquelle ?..... Département Lequel ?.....

CADRE D'ACTION : Séjour Stage Sorties Ateliers (précisez hebdo, mensuel...)

TYPE D'ACTION :

- activité d'utilité sociale
 animation de quartier
 pratique artistique
- activités physiques et sportives
 activités d'insertion professionnelle
- En lien avec une démarche PEL/PEdT ? oui / non
 En lien avec le Contrat de Ville ? oui / non

Déroulement de l'activité, du séjour, de l'animation

Nombre de jours de fonctionnement :
 Amplitude / date début : date fin :

PUBLIC

AGE	SEXE		TOTAL
	FILLES	GARCONS	
EFFECTIF	PREVU	PREVU	PREVU
- de 11 ans			
11 – 14 ans			
15 – 17 ans			
18 ans et +			
TOTAL			

Nombre moyen de jeunes prévus par journée d'activité :

Comment allez-vous mobiliser votre public pour ce projet ?

ENCADREMENT

NOMS Prénoms	Statuts (permanent, bénévole, personnel embauché VVV, stagiaire)	Diplôme(s) : (BAFA, BAFA, BAPAAT, BEATEP, BPJEPS, DEFA, DEJEPS, autre)

MOYENS TECHNIQUES

Transport(s)	Locaux	Matériel pédagogique

OBJECTIFS

Analyse du public :

Quels sont les particularités du public visé (besoins, fragilités, compétences,...) ?

Objectifs généraux et opérationnels :

En lien avec le projet éducatif, quels sont les objectifs spécifiques visés ?

Indicateurs d'évaluation retenus :

Résultats attendus :

Comment créez-vous et maintenez-vous le lien avec les parents des jeunes concernés : adhésion au projet éducatif de la structure, modalités d'inscription, supports de communication ?

Comment les jeunes vont-ils participer à l'élaboration du projet de séjours ou d'activités ?

Quelle démarche sera utilisée afin de favoriser la mixité et notamment la participation des filles ?

Quelle sensibilisation est prévue auprès des parents pour favoriser la participation de leurs enfants au séjour et/ou aux activités ? Notamment pour les filles ?

Expression des jeunes : Quel support allez-vous utiliser afin de recueillir les avis, les impressions, les réflexions du public dans les différentes phases du projet (avant-pendant-après) ?

Quel sera l'outil de valorisation de l'action ?

- Reportage écrit Reportage photo Reportage radio Reportage vidéo
 Exposition photo (pour les jeunes, les familles, les partenaires,...) Séance de visionnage vidéo

Autre :

Partenariats développés

Institutionnel :

Associatif :

Autres :

Quels prolongements de l'action envisagez-vous ?

IMPORTANT : Cette fiche « 3.1 » est à insérer dans le dossier CERFA. Il n'est donc pas nécessaire d'instruire la fiche type du dossier.



FICHES EVALUATION ACTION VVV 2015

(Remplissez une grille pour chacune des activités ou séjours si vous en avez organisé plusieurs)

COMMUNE/QUARTIER :

PORTEUR :
(Association ou collectivité)
ADRESSE :

PROJET	
INTITULE DU PROJET :	
PERIODE DE VACANCES SCOLAIRES :	
HIVER <input type="checkbox"/>	PRINTEMPS <input type="checkbox"/>
JUILLET <input type="checkbox"/>	AOUT <input type="checkbox"/>
AUTOMNE <input type="checkbox"/>	NOEL <input type="checkbox"/>
(mettre un X dans la case correspondante)	
NOM DU RESPONSABLE :	
Tél. :	
COUT TOTAL DE L'ACTION :	COUT par jeune :
COUT par jour et par jeune :	
NB : Ne pas oublier de renseigner le compte-rendu financier ci-joint	

DESCRIPTION DE L'ACTION REALISEE
NB : vous pouvez le rédiger sur papier libre ou joindre un document

LIEU D'ACTIVITE : Quartier(s) Le(s)quel(s) ?.....
 Ville Laquelle ?..... Département Lequel ?.....

CADRE D'ACTION : Séjour Stage Sorties Ateliers (précisez hebdo, mensuel...)

TYPE D'ACTION :

activité d'utilité sociale activités physiques et sportives
 animation de quartier activités d'insertion professionnelle
 pratique artistique

En lien avec une démarche PEL/Pedt ? oui / non
 En lien avec le Contrat de Ville ? oui / non

DEROULEMENT DE L'ACTION : Nombre de jours de fonctionnement :
 Amplitude / date début : date fin :

PUBLIC						
AGE	SEXE				TOTAL	
	FILLES		GARCONS			
EFFECTIF	PREVU	PRESENT	PREVU	PRESENT	PREVU	PRESENT
- de 11 ans						
11 – 14 ans	11					
	12					
	13					
	14					
15 – 17 ans	15					
	16					
	17					
18 ans et +						
TOTAL						
Nombre moyen de jeunes par journée d'activité :						
ENCADREMENT						
NOMS Prénoms		Statuts (permanent, bénévole, vacataire, stagiaire)		Diplôme(s) : (BAFA, BAFD, BAPAAT, BEATEP, BPJEPS, DEFA, DEJEPS, autre)		
MOYENS TECHNIQUES						
Transport(s)		Locaux		Matériel pédagogique		

EVALUATION QUALITATIVE

Rappel des objectifs généraux et opérationnels :

Evaluation selon les indicateurs retenus :

L'action a-t-elle évoluée par rapport au projet initial ?

Quels sont les objectifs qui ont été atteints ?

Quelles ont été les difficultés rencontrées ?

Comment les jeunes ont-ils participé à l'élaboration de l'action ?

Quelle sensibilisation avez-vous réalisé auprès des parents pour favoriser la participation de leurs enfants au séjour et/ou aux activités ? Notamment pour les filles ?

Quelle démarche a été utilisée afin de favoriser la mixité et notamment la participation des filles ?

Qu'en pensent les jeunes qui ont participé ?

- Joindre le support d'expression que vous avez conçu pour le projet.

Reportage écrit Reportage photo Reportage radio Reportage vidéo
 Exposition photo (pour les jeunes, les familles, les partenaires,...) Séance de visionnage vidéo

Autre :

Partenariats développés

Institutionnel :

Associatif :

Autres :

Impact sur le quartier et/ou sur la commune (vous pouvez éventuellement joindre une revue de presse)

Quels prolongements de l'action envisagez-vous ?

Fiche à renvoyer uniquement à la DDCS* :

A l'attention de Mme BELIOUTE
Coordination VVV Gard
Mas de l'agriculture – 1120, route de St Gilles – BP 39081 – 30972 NIMES Cedex 9

*La DDCS relaiera les fiches transmises aux partenaires institutionnels